
A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets a adopté, lors de la séance du conseil d'administration tenue le 13 mai 2025, des modifications au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs.

Cet avis public est fait conformément à l'article 394 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 15^e jour de mai 2025.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate
Service du secrétariat général et des communications